

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**



28 AOÛT 2019

Abidjan, le

00005074

Décision n° _____/ANAC/DG
portant création d'une bibliothèque technique
numérique à l'ANAC

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration autonome de l'Aviation civile dénommée Autorité Nationale de l'Aviation Civile en abrégé « ANAC » ;
- Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** la Décision n°003021/ANAC/DG portant institution du Système de Gestion Intégré Q-Pulse au sein de l'ANAC ;

DECIDE :

Article 1 : Objet

Il est créé une bibliothèque technique numérique à l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile, ayant pour objet de répondre aux besoins documentaires en matière d'aviation civile.

Article 2 : Accès à la bibliothèque technique

La bibliothèque technique numérique est accessible à partir du site web de l'ANAC (www.anac.ci) et du système de gestion intégrée Q-Pulse.

Article 3 : Responsabilité

Le Directeur du transport aérien et le Directeur des affaires administratives et financières sont responsables chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Article 4 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.



Ampliation :

- Toutes Directions
- Tous Prestataires de services
- Site internet ANAC (www.anac.ci)
- Q-Pulse